

Guide Infos Vacances - Réaffectation de recettes publicitaires - Décision de principe

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la réaffectation des recettes provenant des insertions publicitaires passées dans le guide Infos Vacances Eté 99 et prévues pour participer aux dépenses de fabrication de cette brochure.

En cas d'accord, la somme de 8 400 F correspondant au produit des ventes d'espaces publicitaires dans le guide 1999 sera prélevée sur l'imputation 92.020.7088.99805. 00300 et reversée sur la ligne 92.020.6236.00300.

De plus, il est demandé au Conseil Municipal de décider que chaque année le produit obtenu par la vente d'espaces publicitaires dans le guide Info Vacances sera réaffecté de la même manière sur les crédits du service.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et en cas d'accord, inscrire au budget de l'exercice courant par décisions modificatives les crédits concernés en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.